

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Médiathèque de Châtelleraut centre – Aménagement de l'étage des Halles : Modification du plan de financement

Mesdames, Messieurs,

Le projet de lecture publique de la collectivité prévoit, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, une évolution du réseau avec, notamment, l'extension de la bibliothèque de Châtelleraut centre qui la transforme réellement en médiathèque "tête de réseau". L'implantation d'une partie de cette médiathèque à l'étage des Halles Dupleix doit permettre cette évolution, accompagnée de l'aménagement progressif du site du Château, en proximité immédiate, ainsi que du bâtiment d'angle dont la CAPC a fait l'acquisition en 2011.

Par délibération n° 11 du bureau communautaire du 1er octobre 2012, le plan de financement a été validé afin de solliciter l'État et le Département de la Vienne pour la seule partie relative aux travaux. Par délibérations n° 12 et 13 du 1er octobre 2012, l'aide de l'État a été sollicitée pour l'équipement mobilier et informatique. Le Conseil Général peut également intervenir, au titre du contrat de développement, pour ce qui concerne ces équipements.

En conséquence il convient de modifier le plan de financement pour intégrer l'ensemble des dépenses liées au projet de lecture publique du site des Halles Dupleix.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment les bibliothèques communales disposant de personnels salariés,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 11 du bureau communautaire du 1er octobre 2012, relative au plan de financement de la médiathèque de Châtelleraut centre pour l'aménagement de l'étage des Halles,

VU les délibérations n° 12 et 13 du bureau communautaire du 1er octobre 2012, relatives au plan de financement de la médiathèque de Châtelleraut centre pour l'équipement mobilier et informatique,

CONSIDERANT que l'implantation d'une partie de la future médiathèque à l'étage des Halles Dupleix est essentielle pour compléter la couverture du territoire de l'agglomération en terme d'équipements de lecture publique,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 27 mai 2013

n° 11

page 2/2

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de modifier, comme suit, le plan de financement prévisionnel de l'aménagement de l'étage des Halles, ainsi que de l'équipement mobilier et informatique,

| | Dépenses | | Recettes |
|---|-------------|---|-------------|
| Travaux compris aménagement espace d'accueil et mobilier fixe | 651 000 € | Etat (DRAC – DGD 1ère fraction) | 460 482 € |
| Honoraires | 92 716 € | Département de la Vienne – Contrat de développement | 250 000 € |
| Mobilier | 95 579 € | Autofinancement | 395 771 € |
| Informatique | 85 666 € | | |
| TOTAL H.T. | 924 961 € | | |
| TOTAL T.T.C. | 1 106 253 € | | 1 106 253 € |

- de solliciter, pour l'octroi de subventions liées au financement de cette opération aux montants précisés ci-dessus le département de la Vienne dans le cadre du contrat de développement,

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Les recettes seront imputées sur le compte 321.20/1323/OP100/5130.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2013, n° 3946
Publié au siège de la CAPC, le 03/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER